

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERNEUIL**

Séance du 13 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/01/2025.

Effectif légal : 11

Présents :

Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. Didier POITOU, M. Kévin CAMUS, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc

Absent :

Mme Elodie CHAUVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame RAVAIL Carine a été désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Souscription à l'option « Messagerie » proposée par l'Agence Technique

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour la politique « Messagerie » proposée par l'ATD16

Oùï cet exposé, le conseil municipal, Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0:

DÉCIDE de souscrire à la politique optionnelle « messagerie » de l'ATD16 décomposée en :

- Une part fixe (incluant un nom de domaine, la gestion technique de la solution ainsi que la sécurité et le filtrage des messages)
- Une part variable (corrélée au nombre d'utilisateurs, de noms de domaine complémentaires et de sites web hébergés)

AUTORISE madame le Maire à compléter le formulaire Adhoc permettant le calcul de la part variable ainsi qu'à procéder à toute mise à jour ultérieure de ce dernier ;

PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

A titre informatif, l'adhésion à cette option, représenterait un coût de cotisation annuelle complémentaire de 25 € pour la part fixe (incluant notamment un nom de domaine @berneuil16.fr) et une cotisation annuelle complémentaire selon vos besoins sur la part variable (ex : 12€ par boîte de messagerie (mairie@berneuil16.fr)).

Objet : débat d'ordre budgétaire :

Maintien du même montant des subventions N-1

GDO (syndicat piégeurs) : Mme Baucanne doit donner le montant perçu il y a quelques années.

RPI (voyage à Paris) : 3 enfants sur la commune de Berneuil : 50 € par enfant

QUESTIONS DIVERSES :

Pont Font Fauche : réunion à la sous-préfecture le 27/01/2025 à 10h30

Chemin à revoir : Barabos : demander un devis à l'entreprise Marceau

Salle Socio Culturelle : problème infiltration d'eau (courrier à adresser aux voisins)

Haie du terrain de foot à arracher : devis à demander à Nico Paysage et SARL Naudin

Broyage des chemin communaux : Naudin Martel : devis identique à 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Prochain conseil municipal : 17/02/2025 à 20h00 – vote du budget

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

